Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 62 (1917)

Heft: 2

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFORMATIONS

SUISSE

Le « capitaine Chavannes. » — Nous croirions faillir à un devoir si nous ne confiions pas à un organe militaire et spécialement à la Revue militaire suisse les sentiments qu'éprouvent de nombreux officiers suisses et tout spécialement les officiers de carabiniers vaudois, en présence de la mort prématurée de M. Jules Chavannes, député de Vevey, capitaine de carabiniers, survenue à Vevey le 15 janvier 1917.

Il peut paraître à première vue extraordinaire de parler en cette place d'un citoyen qui, depuis cinq ans, en raison de son âge, ne faisait plus partie de l'armée. Mais pour quiconque a connu le capitaine Chavannes, cette expression: «Ne plus faire partie de l'armée », n'a pu à aucun moment s'appliquer à lui.

Recruté en 1879 à l'âge de 19 ans, il obtint facilement les conditions de tir qui lui permirent d'entrer avec fierté comme recrue dans le corps des carabiniers. Après avoir passé deux ans à l'étranger, il fit à son retour ses écoles militaires, obtint le brevet de lieutenant en 1882, de premier-lieutenant en 1887, pour passer capitaine le 29 décembre 1891. Promu au grade de major de landsturm le 14 janvier 1910, il avait demandé et obtenu de rester « capitaine de carabiniers ».

Ce qu'il fut comme soldat, comme officier, tous ses supérieurs sont unanimes à le dire : « Un soldat dans toute l'acception du terme, alliant à l'accomplissement strict du devoir l'entrain joyeux qui faisait rayonner de son être une sympathie à laquelle personne ne sut et ne put résister. »

C'est à son influence personnelle considérable qu'est due l'harmonie parfaite et continue qui a régné dès 1892 dans le corps des officiers de carabiniers. C'est lui qui, en effet, sut faire école dans le sein du bataillon I de carabiniers, — sa grande famille, — sut entretenir, renforcer et faire fleurir un esprit de corps fertile et tenace que rien ne put affaiblir aussi longtemps que se fit sentir sa bienfaisante influence, c'est-à-dire jusqu'à son dernier jour.

Ce qui donne à l'activité militaire du capitaine Chavannes une importance exceptionnelle, c'est que loin de s'arrêter au moment où il quitta l'uniforme, elle continua avec le même esprit, le même entrain. A Gimel, à Begnins, etc., avant la guerre et depuis à

Bassecourt comme à Aesch, à Krauchthal comme à Savatan, partout où les carabiniers servaient sous les ammes, ils n'étaient plus surpris de voir apparaître à fréquents intervalles la figure sympathique de leur cher « aumônier, » et d'entendre ses paroles gaies et réconfortantes.

L'action de Jules Chavannes comme officier a été saine et fertile. Ce n'est pas ici le moment de discuter de l'opportunité du maintien ou de la suppression du corps des carabiniers, mais ce qu'il importe de relever c'est l'efficacité considérable pour notre armée de la présence et du travail d'officiers de la valeur du défunt. Comme chef d'unité, comme ancien officier, cet homme de haute valeur morale, au cœur d'or, à l'esprit vif, avait trouvé, en célébrant le culte de l'esprit de corps, le moyen d'obtenir de ses sousordres, de ses camarades, le maximum d'efforts dans l'accomplissement de leur tâche. Sans contrainte rigide, sans un mot plus haut ni plus dur que l'autre, par le seul exemple et par les sentiments de dévouement qu'il savait inspirer à chacun, le capitaine Chavannes avait résolu le problème de la discipline complète et absolue, de la façon la plus normale et la plus simple.

Puissent toutes les unités de notre armée posséder des «capitaines Chavannes »! C'est en exprimant au nom de tous ses camarades, de tous les carabiniers vaudois, ce vœu sincère, que devant la tombe de ce brave soldat qui a ardemment aimé son pays, son armée, son bataillon, nous nous inclinons respectueusement.

F. FIAUX, capitaine de carabiniers.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La guerre! Aura-t-on écrit à propos de la guerre, autour de la guerre. Elle est le prétexte, sinon la raison de presque tout ce qui paraît en librairie depuis deux ans. De tous ceux qui en parlent, les uns en ont vu quelque chose, les autres rien du tout. C'est assez dire que tout n'est pas, dans cette abondante production littéraire, — si on peut dire — que tout n'est pas source d'enseignements, ni même d'intérêt.

C'est ainsi que vous seriez trompé si vous espériez trouver dans les deux petits livres L'armée russe telle qu'elle est (1) et L'armée allemande telle qu'elle est (2) des détails documentaires ou techniques capables d'intéresser un officier studieux ou curieux. L'auteur a vécu de longues années, dit-il, dans les cadres de ces deux armées. Il se peut qu'il connaisse beaucoup les rouages vivants de ces grands corps organisés, mais force nous est de reconnaître qu'il ne nous en